

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE
30 AVRIL 2026 À 18H30**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril 2026, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Madame Micheline CIGNA, Vice- Présidente du CCAS.

Étaient présents : Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Micheline CIGNA - Mme Aurélie BROSSE - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Marie-Hélène GRENIER - M. Noham DJATOUT - M. Philippe GUÉRIN - M. Isaac HABOUZIT - Mme Emna LAHMADI ;

Absent ayant donné pouvoir : M. Michel VENDRA pouvoir à Mme Micheline CIGNA ;

Absents : M. Jean-François LESAGE - Mme Hajera TURKI - Mme Béatrice MADINIER ;

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

20/CCAS – MISE EN PLACE ET TARIFICATION DES SORTIES FAMILIALES

Micheline CIGNA, Vice- Présidente du CCAS,

VU les articles L.121-1 à L.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Projet Social 2026/2030 de l'Espace de Vie Sociale (EVS) de Sassénage ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 2026 relative à l'élection du Maire de Sassénage ;

VU la délibération n°10 - 2026 du Conseil d'Administration du CCAS du 16 Avril 2026 qui acte l'installation des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

VU la convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

CONSIDÉRANT que de nombreuses familles du territoire rencontrent des difficultés économiques, sociales ou d'isolement, limitant leur accès aux loisirs et aux sorties. Dans ce contexte, le projet social 2026-2030 prévoit la mise en place de sorties familiales qui visent à renforcer les liens intrafamiliaux et sociaux, les échanges entre générations et à permettre l'accès à des activités culturelles, éducatives et de loisirs ;

CONSIDÉRANT que ces actions s'inscrivent dans les orientations de la CAF en matière de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et de lutte contre l'isolement, une subvention a été sollicitée pour financer une partie de ces sorties ;

INDIQUE que les sorties familiales seront organisées selon le projet de règlement annexé à cette délibération : :

- Organisation d'une sortie de proximité par trimestre et une sortie annuelle de plus grande envergure (lac, mer. ;) autour de thématiques variées (culture, nature, loisirs, etc.) ;

- Participation des familles dans l'évaluation et le choix des sorties ;
 - Proposition de mettre en place une tarification sociale progressive basée sur le quotient familial, avec la gratuité pour les enfants de moins de 4 ans et au 4^e enfant d'un même foyer ;
- Certaines sorties pourront être proposées à titre gratuit en fonction des financements obtenus de la CAF

La tarification proposée serait la suivante :

- **Sorties de proximité (moins de 150 km)**

Tranche QF CAF	Tarif Adulte	Tarif Enfant (4-17 ans)
QF < 500	2 €	1 €
500 ≤ QF < 800	4 €	2 €
800 ≤ QF < 1100	6 €	3 €
1100 ≤ QF < 1500	8 €	4 €
1500 ≤ QF < 2000	10 €	5 €
QF > 2000 ou hors QF	12 €	6 €

Sorties éloignées (plus de 150 km)

Tranche QF CAF	Tarif Adulte	Tarif Enfant (4-17 ans)
QF < 500	12 €	6 €
500 ≤ QF < 800	18 €	9 €
800 ≤ QF < 1100	24 €	12 €
1100 ≤ QF < 1500	30 €	15 €
1500 ≤ QF < 2000	36 €	18 €
QF > 2000 ou hors QF	42 €	21 €

PROPOSE au Conseil d'Administration

D'APPROUVER les tarifs ci-dessus et le règlement joint en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 5 mai 2026

La Vice-Présidente du CCAS,
Micheline CIGNA

